

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION

Treizième session de la Conférence des Parties
Bangkok (Thaïlande), 2 – 14 octobre 2004

Interprétation et application de la Convention

Commerce d'espèces et questions de conservation

Eléphants

SUIVI DU COMMERCE ILLICITE DE L'IVOIRE ET D'AUTRES SPECIMENS D'ELEPHANTS

Résumé

Le présent résumé traite des objectifs énoncés dans la résolution Conf. 10.10 (Rev. CoP12) pour le système international de surveillance qui permet de repérer le commerce illicite des produits des éléphants, le Système d'information sur le commerce des éléphants (ETIS). Il se fonde sur le rapport présenté en annexe au document CoP13 Doc. 29.2 (en anglais seulement), *The Elephant Trade Information System (ETIS) and the Illicit Trade in Ivory: A report to the 13th meeting of the Conference of the Parties*, de T. Milliken, R.W. Burn, F.M. Underwood et L. Sangalakula. Les références figurant dans le présent résumé figurent dans le rapport principal.

PREMIERE PARTIE: ELABORATION, GESTION ET STATUT ACTUEL D'ETIS

Les composantes de la base de donnée d'ETIS: ETIS est un système complet d'information dont les composantes sont les suivantes:

- a) *Base de données sur les saisies:* La composante centrale d'ETIS est une base de données sur les saisies de spécimens d'éléphants faites partout dans le monde depuis 1989. Le 6 juillet 2004, elle stockait des données sur 9426 saisies faites dans 75 pays et territoires.
- b) *Base de données sur l'effort de lutte contre la fraude: Résultats du Projet CITES sur les législations:* Utilisant les résultats du Projet CITES sur les législations nationales comme variable pour mesurer les efforts déployés pour lutter contre la fraude au niveau national, cette base de données détermine le classement des Parties par rapport à la législation établie.
- c) *Base de données sur les efforts de lutte contre la fraude: Coefficient d'action de lutte contre la fraude:* Comme deuxième mesure approximative des efforts déployés pour lutter contre la fraude, ETIS utilise le rapport entre le nombre de saisies d'ivoire effectuées par un pays et le nombre total de saisies impliquant ce pays, y compris les saisies effectuées par d'autres pays et impliquant le pays en question, que ce soit comme pays d'origine, d'exportation, de réexportation ou de destination.
- d) *Base de donnée sur l'efficacité de la lutte contre la fraude:* L'efficacité de la lutte contre la fraude est mesurée à l'aide de l'indice de perception de la corruption (IPC) établi par *Transparency International*, qui note les pays sur une échelle de 1,0 (haut niveau de corruption) à 10,0 (haut niveau de probité).
- e) *Base de données sur le taux de rapport: Score pour les rapports annuels CITES:* Pour évaluer dans quelle mesure les Parties respectent leur engagement à fournir les informations requises par la Convention; permet de mesurer approximativement le taux de rapport en se fondant sur les rapports annuels CITES soumis par les Parties, en fonction du nombre d'années depuis lequel ces pays sont Parties à la CITES, à l'aide d'un coefficient.

- f) *Base de données sur les taux de rapport: Performance dans l'enregistrement des données:* Les systèmes de collecte de données évoluant avec le temps, chaque rapport individuel sur les saisies est noté de 1 à 3: 1 (totalement passif), 2 (un certain niveau d'intervention) et 3 (collecte de données active). (Dans le rapport soumis à la CdP12, cette base de données était mentionnée en tant que « Base de données sur la performance dans la réunion de données » mais cette appellation s'applique désormais au g) ci-dessous).
- g) *Base de données sur les taux de rapport: Performance dans la réunion de données:* Parallèlement à f), cette base de données permet de suivre les interventions de base aboutissant à la réunion de données sur les saisies, informations qui sont fournies à ETIS en utilisant une notation de 0 à 5. Ce nouvel élément utilisé depuis la CdP12 devrait offrir un moyen plus efficace pour corriger les biais dans le taux de rapport.
- h) *Performance des marchés intérieurs de l'ivoire:* Pour comprendre le rôle que jouent les pays dans le commerce de l'ivoire, les marchés intérieurs de l'ivoire du monde entier sont évalués par une notation allant de -3 à 18. Des scores comparatifs permettent d'évaluer l'ampleur relative du marché du détail, le degré de réglementation du commerce et la situation de l'artisanat de l'ivoire dans les 66 pays clés.
- i) *Base de données sur les variables économiques de base:* Variables économiques par pays, y compris population, produit national brut (PNB), revenu national brut par habitant (RNB), niveaux d'inflation et aide par habitant, sont mesurés chaque année dans cette base de données.

Réunion de données: Depuis la CdP12, TRAFFIC a reçu des données sur 1913 saisies de produits d'éléphants de 50 pays, dont 1609 ont été enregistrées dans ETIS et une rejetée avant que la base de données ne soit fermée pour la présente analyse. Les 303 autres cas sont en attente de précisions supplémentaires avant de pouvoir procéder à l'enregistrement de ces données. Dix-sept autres cas sont en suspens depuis la CdP12 (voir tableau 1, CoP13 Doc. 29.2, annexe). Enfin, 144 cas ont été reçus depuis la clôture de la base de données.

Résultats pour les Parties: Entre le 1^{er} janvier 1989 et le 29 septembre 2002, TRAFFIC a publié la troisième série de rapports ETIS par pays, couvrant 182 pays ou territoires, qui a été distribuée aux Parties en avril 2003 par l'intermédiaire du Secrétariat CITES. TRAFFIC tient à remercier tout particulièrement l'Argentine, l'Autriche, l'Inde, Malte, Maurice, le Pakistan, la Pologne et la Suède pour leurs études sérieuses et leurs encouragements.

Renforcement des capacités et formation: Des ateliers de renforcement des capacités ont été organisés en République-Unie de Tanzanie (2002), en Chine (2003) et en Ethiopie, au Népal (pour les Parties CITES d'Asie du sud) et à Taïwan, province de Chine (2004) en vue d'accroître la participation à ETIS. Il faut admettre que le renforcement des capacités dans un tel but reste un défi dans certaines régions, notamment en Afrique et en Asie. Les ateliers de renforcement des capacités aident à établir des structures et des procédures officialisées, et à définir les rôles et responsabilités au sein de certains organismes nationaux en vue d'améliorer la mise en œuvre d'ETIS.

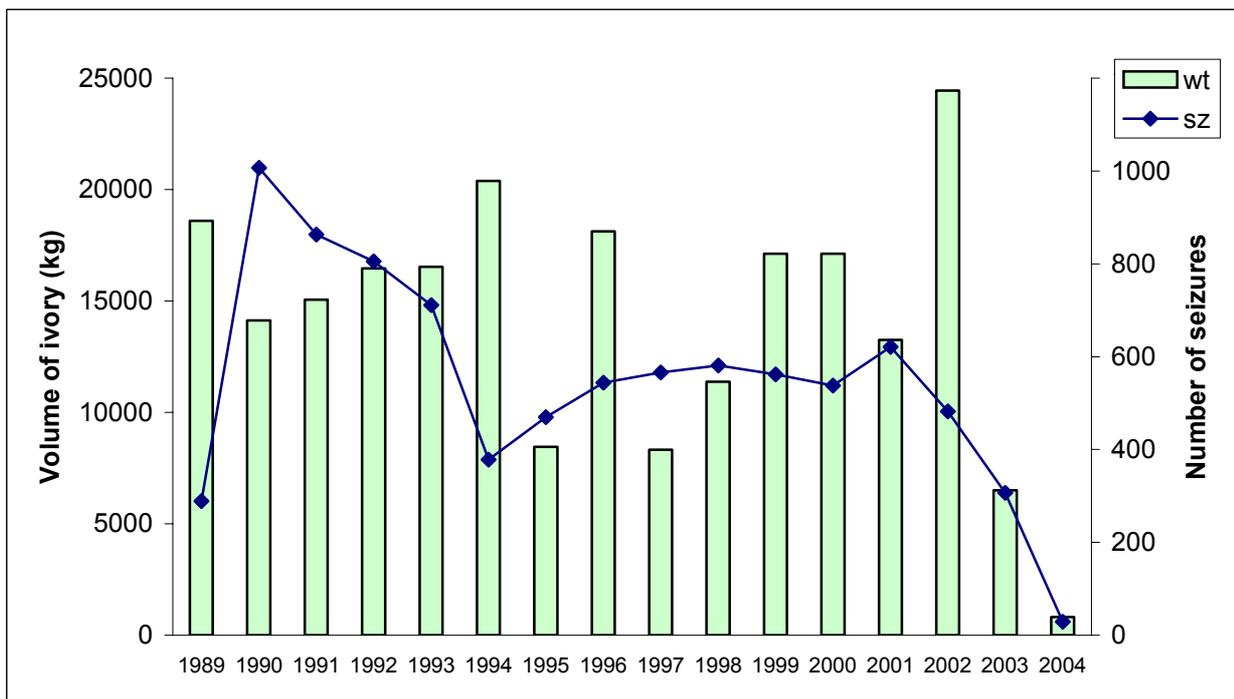
Liens avec MIKE et le GCT d'ETIS: Il est important que MIKE et ETIS soient reliés dans toute la mesure du possible, et des progrès considérables ont été accomplis à cet égard depuis la CdP12. Concernant la réunion de données, une approche officialisée a été élaborée pour garantir que les saisies de produits des éléphants effectuées dans des sites MIKE en Afrique et en Asie soient signalées à ETIS. A ce jour, 22 saisies faites par le Botswana, le Mali, la Namibie, la Zambie et le Zimbabwe ont été signalées à ETIS par les cadres d'appui sous-régionaux de MIKE. ETIS et MIKE ont également décidé de partager certaines composantes de leurs bases de données sur les variables économiques et les marchés intérieurs de l'ivoire et ont envisagé des liens analytiques pour l'avenir. Enfin, le groupe consultatif technique (GCT) a été élargi et inclut désormais un sous-groupe chargé de faciliter le développement d'ETIS.

Financement: Depuis la CdP12, le fonctionnement d'ETIS est financé dans sa quasi-totalité par *Department of Environment, Food and Rural Affairs* (DEFRA) du Royaume-Uni. Le Secrétariat CITES a également mis à disposition des fonds pour la préparation de la présente analyse, et la *Rufford Foundation*, le Fonds mondial pour la nature (WWF) et le *U.S. Department of State* ont également fourni un appui aux activités de renforcement des capacités pour ETIS. TRAFFIC tient à les remercier vivement de leur aide. Les futures modalités de financement de la gestion et du fonctionnement de base d'ETIS ne

sont pas sûres et les Parties sont vivement encouragées à soutenir l'action en cours pour assurer à ETIS offrir une base financière stable.

Nombre de rapports et taux de rapport: Avec 9426 saisies signalées, ETIS continue à se développer et un nombre grandissant de pays soumettent à temps leurs données sur les saisies (voir tableau 2, CoP13 Doc. 29.2, annexe). On relèvera toutefois que certains pays, y compris de nombreux Etats de l'aire de répartition de l'éléphant d'Afrique et de l'éléphant d'Asie et des pays de transit et de destination finale importants, soit n'ont jamais saisi de produits des éléphants, soit n'ont jamais communiqué leurs saisies à ETIS. Le Burundi, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, Djibouti, l'Italie, la République démocratique du Congo, le Malawi, le Nigeria, l'Ouganda, le Portugal, Singapour, le Soudan, Taïwan (province de Chine) et le Zimbabwe sont tout particulièrement encouragés, s'il y a lieu, à préparer et à soumettre à ETIS leurs rapports sur les saisies.

Figure 1: Estimation du volume d'ivoire et du nombre de saisies par an, 1989-2004



Volume d'ivoire représenté dans la base de données sur les saisies: On estime à 226 t d'ivoire le volume total des saisies dans le monde entre janvier 1989 et juin 2004 (voir tableau 5, CoP13 Doc. 29.2, annexe). La figure 1 est une représentation graphique du volume d'ivoire saisi, avec le nombre de cas enregistrés par ETIS depuis 1989. Les données pour 2003 et 2004, les deux années les plus récentes, sont comparativement faibles. Cette figure représente les données brutes et, en tant que telle, ne représente ni le volume absolu de commerce, ni les tendances qui s'en dégagent au fil du temps.

DEUXIEME PARTIE: ANALYSE DES ASPECTS SPATIAUX DES DONNEES ETIS

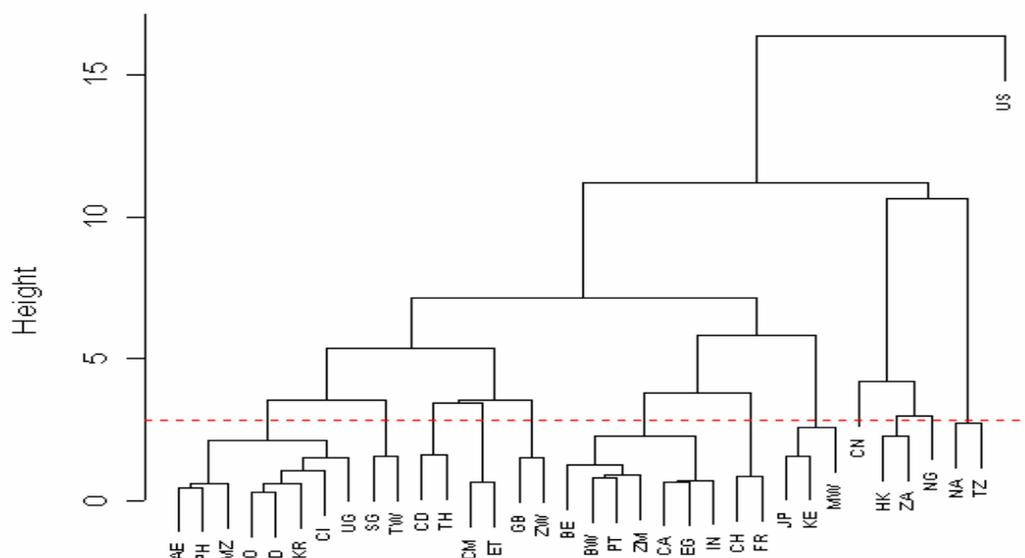
Contexte: A la CdP12, une analyse spatiales des données d'ETIS a été utilisée pour identifier les pays ou territoires où les besoin en matière de gestion, de protection et de lutte contre la fraude en termes de commerce illicite de l'ivoire sont susceptibles d'être les plus importants. La présente analyse vise à atteindre le troisième objectif d'ETIS en répondant aux questions suivantes:

- *Quels sont les pays ou territoires les plus impliqués dans le commerce illicite de l'ivoire?* et
- *Quelles sont les caractéristiques de cette implication?*

Méthodologie: Il est possible, en utilisant une analyse hiérarchique ascendante par groupes, d'établir des groupes bien définis de pays ou territoires dont les données sur les saisies présentent des tendances similaires, et de décrire les principales caractéristiques de ces groupes. Une description détaillée de la méthodologie utilisée se trouve dans le document CoP13 Doc. 29.2, annexe, deuxième partie. Pour les

besoins du présent résumé, on notera qu'une série d'exercices de réduction des données ont réduit le champ de l'analyse de 154 pays ou territoires aux 35 représentant la majeure partie des saisies d'ivoire. Les données correspondant à ces pays ont été ajustées afin de corriger les erreurs résultant des variations enregistrées d'un pays et d'une année à l'autre dans les efforts déployés pour réunir des données, et des variations au niveau de la lutte contre la fraude, de l'efficacité et du taux de communication des données. Une fois ajustées, ces données ont été utilisées dans une analyse par groupes pour répondre aux deux questions susmentionnées.

Figure 2: L'analyse par groupes



Analyse par groupes: La figure 2 montre les résultats de l'analyse par groupes. Ici, l'axe 'supérieur' correspond à une mesure relative de disparité entre les groupes, et le degré de séparation verticale entre les groupes indique leurs différences. Il convient de visualiser cette configuration comme un 'mobile' dont tous les extrêmes oscillent autour de 0 sur l'axe vertical (même ceux qui, comme pour US, apparaissent au sommet de la configuration). Pour obtenir des super-groupes avec un degré de raffinement particulier, on peut tracer une ligne horizontale à n'importe quel point perpendiculaire à l'axe vertical pour 'couper' à travers la figure. Les points d'intersection des lignes verticales avec la ligne horizontale 'coupent' en gros le 'mobile' en deux parties, faisant apparaître plusieurs groupes de pays qui se situent au-dessous de la 'coupure'. Pour la présente analyse, une 'coupure' (représentée par la ligne pointillée) a été faite à approximativement 2,5 unités, créant 13 groupes, soit le même nombre que celui de l'analyse soumise à la CoP12.

Tableau 6: Résumé des données pour les 13 groupes analysés, 1997-2002

		<i>Fréquence</i>	<i>Echelle</i>	<i>Période d'activité</i>	<i>Efficacité de la lutte contre la fraude et taux de rapport</i>		<i>Commerce intérieur de l'ivoire</i>
Groupe	Pays/territoires	Nbre moyen de saisies¹	Poids moyen (kg)²	Change-ment de poids (kg)³	CPI moyen⁴	Taux moyen LF/rapport⁵	Score moyen du marché⁶
1	CD, TH	309	12,128	-471	2.1	0.07	15.0
2	NG	509	10,796	4,727	1.1	0.02	14.5
3	CM, ET	212	8,337	-1,564	2.4	0.15	12.8
4	CN	662	30,232	23,812	3.6	0.30	12.0
5	US	2,515	8,334	1,388	7.7	0.95	8.0
6	GB, ZW	584	4,025	-77	6.1	0.51	8.0

		<i>Fréquence</i>	<i>Echelle</i>	<i>Période d'activité</i>	<i>Efficacité de la lutte contre la fraude et taux de rapport</i>		<i>Commerce intérieur de l'ivoire</i>
Groupe	Pays/territoires	Nbre moyen de saisies ¹	Poids moyen (kg) ²	Change-ment de poids (kg) ³	CPI moyen ⁴	Taux moyen LF/rapport ⁵	Score moyen du marché ⁶
7	HK, ZA	610	20,759	-84	6.5	0.42	7.5
8	AE, AO, CI, KR, MZ, PH, SD, UG	57	3,135	257	3.1	0.09	6.8
9	SG, TW	114	13,545	-77	7.2	0.35	5.8
10	BE, BW, CA, EG, IN, PT, ZM	167	4,385	-98	5.2	0.64	4.5
11	JP, KE, MW	243	14,766	4,574	4.2	0.76	4.3
12	CH, FR	621	5,251	-1,167	7.9	0.88	3.5
13	NA, TZ	457	33,724	-19,756	3.7	0.91	-1.0

- ¹ On mesure *la fréquence* par le 'nombre moyen de saisies' (le nombre total de saisies pour chaque pays/territoire, divisé par le nombre d'entités formant le groupe); des chiffres élevés indiquent un engagement plus marqué, des chiffres plus faibles indiquent un engagement moindre.
- ² On mesure *l'ampleur* par le 'poids moyen' (le volume total d'ivoire représenté par toutes les saisies pour chaque pays/territoire divisé par le nombre d'entités formant le groupe); des chiffres élevés indiquent des volumes d'ivoire plus importants; des chiffres faibles indiquent des volumes d'ivoire moindres.
- ³ On mesure *la période d'activité* par le 'changement de poids' (à savoir, la différence entre le poids total dans la première période, 1989-1996, moins le poids total de la période la plus récente, 1997-2004); des valeurs positives indiquent une plus grande activité dans la période récente; des valeurs négatives indiquent une plus grande activité dans la première période.
- ⁴ On mesure *la lutte contre la fraude, son efficacité et le taux de rapport*, premièrement, par 'l'IPC moyen' (c'est-à-dire le score total de l'indice de perception de la corruption pour chaque pays de 1989-2003, divisé par le nombre d'entités formant le groupe); les scores vont de 1,0 à 10,0; des chiffres faibles indiquent une perception plus élevée de la corruption; des chiffres élevés indiquent une perception plus faible de la corruption.
- ⁵ On mesure *la lutte contre la fraude, son efficacité, et le taux de rapport*, deuxièmement, par le 'rapport entre la lutte contre la fraude et les rapports soumis' (le nombre total de saisies dans le pays divisé par le nombre total de saisies divisé par le nombre d'entités formant le groupe); les taux varient de 0,00 à 1,00; des chiffres faibles indiquent que la lutte contre la fraude est insuffisante; des chiffres élevés indiquent que la lutte contre la fraude est efficace.
- ⁶ On mesure *le commerce intérieur de l'ivoire* par 'le score moyen du marché'; ces scores vont de -3 à 18; des chiffres élevés indiquent la présence de marchés intérieurs de l'ivoire et d'un artisanat de l'ivoire de grande ampleur et non réglementés; des chiffres faibles indiquent des marchés intérieurs de l'ivoire et un artisanat lié à l'ivoire de moindre ampleur, très réglementés.

Commentaires sur les résultats: Le tableau 6 présente des chiffres résumés cumulatifs pour les 13 groupes, permettant d'évaluer plus pleinement les caractéristiques du commerce de chaque groupe. Classés en fonction de 'l'indice moyen du marché', ces groupes appellent les commentaires suivants:

Groupe 1 – République démocratique du Congo (CD) et Thaïlande (TH): Ces pays, tous deux des Etats de l'aire de répartition de l'éléphant, présentent des variables intermédiaires pour la fréquence et l'ampleur. L'implication dans le commerce illicite de l'ivoire révèle une activité légèrement plus soutenue pour la première période, 1989-1996, que pour les années les plus récentes, comme en témoigne la valeur négative dans la colonne 'changement de poids'; toutefois, ces résultats reflètent partiellement le caractère insuffisant des rapports soumis à ETIS. La lutte contre la fraude est un problème grave, comme

le montre le score très faible de l'IPC et le coefficient d'effort de lutte contre la fraude, correspondant à une très forte perception de la corruption et à des mesures trop laxistes de lutte contre la fraude. Dans ces deux pays, les chiffres correspondant au marché intérieur de l'ivoire sont plus élevés que dans tous les autres groupes, ce qui suggère que les marchés locaux sont toujours très actifs et insuffisamment réglementés.

Groupe 2 – Nigéria (NG): le Nigéria, Etat de l'aire de répartition de l'éléphant d'Afrique, est régulièrement impliqué dans le commerce illicite de l'ivoire, dont l'ampleur est considérable, et semble avoir été de plus en plus actif durant la période la plus récente. Le Nigéria ayant fourni très peu de données sur les saisies à ETIS, son implication dans le commerce a été révélée presque entièrement par les données soumises par d'autres pays. Le Nigéria présente l'indice de perception de la corruption le plus élevé et le niveau de lutte contre la fraude le plus faible de tous les pays couverts par la présente analyse. Il occupe aussi la deuxième place par ordre d'importance pour ce qui est du marché intérieur de l'ivoire, lequel pourrait encore se développer.

Groupe 3 – Cameroun (CM) et Ethiopie (ET): Le Cameroun et l'Ethiopie, Etats de l'aire de répartition des éléphants, présentent des variables moyennes à faibles pour la fréquence et l'ampleur de l'implication dans le commerce illicite de l'ivoire. Ce commerce semble avoir régressé durant la période la plus récente, avec une valeur négative pour le 'changement de poids'. Il convient toutefois de traiter ce résultat avec beaucoup de prudence car le Cameroun n'a soumis à ETIS aucune donnée sur les saisies depuis plus de trois ans, et les données pour l'Ethiopie sont elles aussi très peu nombreuses depuis quelques années. La perception de la corruption constitue un grave problème, étant donné le très faible score de l'IPC et le niveau très faible des efforts de lutte contre la fraude. Les marchés intérieurs de l'ivoire sont préoccupants dans ces deux pays.

Groupe 4 – Chine (CN): Pour ce qui est de la fréquence et de l'ampleur, les valeurs de la Chine occupent le 2^e rang par ordre d'importance dans cette analyse. Ce pays possède également la valeur positive la plus élevée pour le 'changement de poids', ce qui indique que les rapports les plus récents sur le commerce illicite de l'ivoire datent de 1997 et au-delà. Ces conclusions étayent celles de l'analyse d'ETIS à la CoP12. De même, le score de la Chine s'est amélioré pour l'IPC mais surtout pour les efforts de lutte contre la fraude, passant de 6% à 30% depuis 2002. Cela montre clairement que les autorités chinoises ont progressé dans la lutte contre le commerce illicite de l'ivoire, et qu'elles signalent ces efforts à ETIS. Les chiffres se rapportant au marché intérieur de l'ivoire en Chine ont également régressé (étant donné le niveau actuel du score du marché intérieur de l'ivoire), mais demeurent comparativement élevés.

Groupe 5 – Etats-Unis d'Amérique (US): Les Etats-Unis occupent le premier rang pour ce qui est du 'nombre moyen de saisies', mais seulement le neuvième pour ce qui est de l'ampleur, ce révèle un grand nombre de très petites saisies d'ivoire. La valeur positive dans la colonne 'changement de poids' laisse entendre que ce pays connaît des problèmes grandissants depuis 1997. Le taux de perception de la corruption est très faible aux Etats-Unis et l'effort de lutte contre la fraude est important. Le score a augmenté dans une certaine mesure pour le marché intérieur de l'ivoire, surtout en raison des préoccupations liées à la réglementation du marché intérieur.

Groupe 6 – Royaume-Uni (GB) et Zimbabwe (ZW): Le Zimbabwe, Etat de l'aire de répartition de l'éléphant d'Afrique dont la population est inscrite à l'Annexe II de la Convention, et le Royaume-Uni occupent un place intermédiaire pour la fréquence, mais présentent des valeurs très faibles pour l'ampleur, ce qui suggère des saisies d'ivoire fréquentes et de peu d'ampleur dans ces pays. Le Zimbabwe peut exporter licitement 'de l'ivoire travaillé à des fins non commerciales' dans le cadre de la CITES, mais souvent, ces 'objets personnels' ne peuvent pas être importés par d'autres pays à la réglementation interne plus stricte. La faible valeur négative dans la colonne 'changement de poids' indique que l'ampleur du commerce illicite est restée pratiquement inchangée sur les deux périodes considérées. Le score de l'IPC traduit des perceptions généralement faibles de la corruption, tandis que le score des mesures de lutte contre la fraude se situe à un niveau moyen, mais il s'agit d'une variable confondue en raison de la situation qui règne au Zimbabwe. Le score du marché intérieur de l'ivoire est également moyen.

Groupe 7 – RAS de Hong Kong (HK) et Afrique du Sud (ZA): Appariés dans l'analyse par groupe figurant dans le rapport soumis à la CdP12, depuis lors, la RAS de Hong Kong et l'Afrique du Sud révèlent une augmentation tant dans au niveau de la fréquence que de l'ampleur. Cette variable de 'changement de poids moyen', qui était très négative en 2002, a diminué au point de suggérer que l'implication dans le

commerce illicite de l'ivoire n'a pratiquement pas changé sur les deux périodes considérées. La perception de la corruption est faible mais le coefficient d'effort de lutte contre la fraude reste au-dessous de la moyenne. En cumulant le score du marché intérieur de l'ivoire pour les deux pays, on obtient un résultat moyen.

Groupe 8 – Emirats arabes unis (AE), Angola (AO), Côte d'Ivoire (CI), République de Corée (KR), Mozambique (MZ), Philippines (PH), Soudan (SD) et Ouganda (UG): Ce groupe de huit pays est le plus grand et, par conséquent, un groupe qu'on peut qualifier de 'fourre-tout'. Les valeurs correspondant à la fréquence et à l'ampleur y sont plus faibles que dans tous les autres groupes, ce qui indique que la plupart de ces pays ne sont que rarement impliqués dans des saisies d'ivoire et que le poids de ces saisies est plutôt faible. Toutefois, aucun de ces pays ne communique régulièrement des données à ETIS. La valeur positive dans la colonne 'changement de poids moyen' suggère une réactivation du commerce depuis 1997. Les très faibles valeurs de l'IPC et du coefficient d'effort de lutte contre la fraude sont préoccupantes. Le score moyen obtenu pour les marchés intérieurs de l'ivoire suggère qu'il existe un marché actif dans quelques pays au moins, notamment la Côte d'Ivoire, le Mozambique, le Soudan et éventuellement l'Angola.

Groupe 9 – Singapour (SG) et Taïwan, province de Chine (TW): Pour Singapour et Taïwan, province de Chine, le nombre de saisies est peu élevé, et celui de l'ampleur est moyen. La variable correspondant au 'changement de poids' indique aussi que l'implication dans le commerce illicite est restée pratiquement inchangée pour les deux périodes considérées. En fait, on trouvait des valeurs négatives nettement plus marquées pour la période d'activité couverte par l'analyse d'ETIS soumise à la CdP12, indiquant que le commerce illicite de l'ivoire est peut-être en train de reprendre. Singapour n'a communiqué aucune donnée sur les saisies depuis la CdP12, ce qui explique en partie le coefficient insuffisant d'effort de lutte contre la fraude. Le score de l'IPC révèle une perception très faible de la corruption et le score du marché intérieur de l'ivoire est également faible.

Groupe 10 – Belgique (BE), Botswana (BW), Canada (CA), Egypte (EG), Inde (IN), Portugal (PT) et Zambie (ZM): Avec sept pays, ce groupe est le deuxième par ordre d'importance et également un groupe 'fourre-tout'. Les mesures de la fréquence et de l'ampleur révèlent une implication assez rare dans le commerce illicite, tandis que la variable correspondant au 'changement de poids' laisse à penser que la première période, 1989-1996, n'était que marginalement plus active que le commerce de la période la plus récente. Bien que la perception de la corruption puisse représenter un problème ponctuel dans certains de ces pays, le coefficient d'effort de lutte contre la fraude est supérieur à la moyenne. Cumulé, le score du marché intérieur de l'ivoire est faible, mais il existe une variance considérable d'un pays à l'autre, l'Egypte possédant le plus vaste marché intérieur de l'ivoire.

Groupe 11 – Japon (JP), Kenya (KE) et Malawi (MW): Ce groupe inclut deux Etats de l'aire de répartition de l'éléphant d'Afrique et l'un des principaux pays consommateurs d'ivoire d'Asie. Ces pays présentent une valeur relativement faible pour la fréquence, mais une valeur importante pour l'ampleur, ce qui indique que nombre de saisies portent sur des volumes d'ivoire considérables. Pour la variable correspondant au 'changement de poids', un niveau élevé de commerce illicite apparaît pour la période la plus récente, 1997-2004, ce qui n'est guère surprenant étant donné que le Malawi et le Japon ont tout deux été impliqués dans la plus grande saisie d'ivoire de cette période. Sous forme de valeur cumulée, la faible valeur de l'IPC suggère qu'il existe une perception élevée de la corruption, mais cela s'explique surtout par l'effet des scores du Malawi et du Kenya. Le coefficient cumulé d'effort de lutte contre la fraude est toutefois nettement meilleur. Le score du marché intérieur de l'ivoire est faible mais la variance entre ces pays est exceptionnellement haute, le Japon possédant le marché le plus important.

Groupe 12 – Suisse (CH) et France (FR): la valeur élevée correspondant à la fréquence, mais la faible valeur de l'ampleur suggère un grand nombre de très petites saisies d'ivoire. La valeur négative plutôt marquée du 'changement de poids' signifie que la première période (1989-1996) a été nettement plus active que durant la période récente. Avec une valeur maximale pour l'IPC, la corruption ne représente pas un problème important et s'accompagne d'un coefficient très élevé d'effort de lutte contre la fraude. Le faible score du marché intérieur de l'ivoire indique aussi que le commerce intérieur de l'ivoire est relativement limité dans ces pays.

Groupe 13 – Namibie (NA) et Tanzanie (TZ): Ces pays, importants Etats de l'aire de répartition de l'éléphant d'Afrique, ont une valeur moyenne pour la fréquence, mais la valeur la plus élevée de tous pour

l'ampleur, ce qui indique un grand nombre de saisies importantes d'ivoire. La valeur négative correspondant au 'changement de poids' est la plus importante de l'analyse et indique que la période 1989-1996 a été nettement plus active que les années précédentes. La valeur de l'IPC est faible mais le coefficient d'effort de lutte contre la fraude, qui arrive au deuxième rang dans la présente analyse, est extrêmement bon. Le très faible score du marché intérieur de l'ivoire montre que ces pays ne possèdent pratiquement pas de marché intérieur de l'ivoire.

Le cas du Burundi et Djibouti: Dans l'analyse d'ETIS soumise à la CdP12, le Burundi et Djibouti figuraient parmi les 31 pays recensés dans les 13 groupes. Dans la présente analyse, aucun de ces pays ne figure dans les groupes susmentionnés et tout deux ont été éliminés dans les exercices de réduction des données décrits dans la méthodologie. Il semble que cela soit dû au fait que, depuis la CdP12, aucun de ces pays n'a signalé de saisies d'ivoire et que, par ailleurs, tout deux n'ont été impliqués que dans quatre très petites saisies. En tant que tels, ces deux pays semblent plutôt 'dormants' dans le commerce illicite de l'ivoire à l'heure actuelle et ont été éclipsés par d'autres pays dans la présente analyse.

Corrélations influençant le commerce illicite de l'ivoire: Concernant les variables les plus problématiques du commerce illicite de l'ivoire, on constate une très importante corrélation négative entre le score du marché intérieur de l'ivoire et le coefficient d'effort de lutte contre la fraude (voir tableau 7, CoP13 Doc. 29.2, annexe). La deuxième corrélation par ordre d'importance se trouve entre le degré de corruption tel qu'il est mesuré par l'IPC et le coefficient d'effort de lutte contre la fraude, et enfin, il existe aussi une corrélation positive, bien que beaucoup moins importante que les autres variables, entre le changement de poids moyen et le score du marché intérieur de l'ivoire.

Conclusion de l'analyse spatiale: On peut tirer les conclusions suivantes de l'analyse spatiale:

- Le commerce illicite de l'ivoire continue d'être étroitement associé à l'existence de marchés intérieurs de l'ivoire très vastes et mal réglementés en Asie et en Afrique, où la perception de la corruption est élevée, et la lutte contre la fraude probablement insuffisante. En outre, ces marchés sont devenus relativement plus actifs depuis 1997.
- Sur la base de l'analyse par groupes, le Cameroun, la Chine, la République démocratique du Congo, l'Éthiopie, le Nigéria et la Thaïlande sont les pays les plus impliqués dans le commerce illicite de l'ivoire et ce, depuis la CdP12. Depuis, seule la Chine a accompli des progrès importants et louables dans la lutte contre la fraude et a réussi à faire face à un grave problème de commerce illicite de l'ivoire. Dans une moindre mesure, l'Éthiopie et la Thaïlande ont aussi fait des efforts pour régler les problèmes en suspens, mais doivent en faire plus et risquent d'être gênés à cet égard par un cadre juridique insuffisant. On ne constate pratiquement aucun changement perceptible dans la situation des autres pays africains, où le commerce illicite de l'ivoire reste un problème primordial.
- D'autres pays ou territoires, y compris l'Afrique du Sud, l'Angola, la Côte d'Ivoire, les Emirats arabes unis, les Etats-Unis, le Japon, le Kenya, la RAS de Hong Kong, le Malawi, le Mozambique, l'Ouganda, les Philippines, la République de Corée, Singapour, le Soudan, Taïwan, province de Chine, le Royaume-Uni et le Zimbabwe, jouent un rôle moindre mais néanmoins important dans le commerce. Le niveau d'engagement varie d'un pays à l'autre. Certains pays doivent de toute évidence rapporter leurs saisies d'ivoire et d'autres produits des éléphants à ETIS et tout faire pour améliorer la lutte contre la fraude. D'autres pays possédant un marché intérieur actif de l'ivoire doivent prendre des mesures plus vigoureuses pour garantir l'application des dispositions de la CITES.
- La question des marchés intérieurs non réglementés de l'ivoire continue d'exiger une attention toute particulière. A cet égard, la décision 12.39 devrait être réaffirmée et le processus intersessions, placé sous la direction du Comité permanent, devrait se poursuivre. La décision prise à la 50^e session du Comité permanent d'étendre la portée de la décision 12.39 dans les autres pays d'Afrique peut être considérée comme une évolution positive.
- Les Etats de l'aire de répartition de l'éléphant d'Afrique et de l'éléphant d'Asie, les principaux pays de transit et les pays de destination finale qui ne communiquent que rarement, voire jamais, d'informations à ETIS sur les saisies de produits des éléphants, devraient s'attacher à remplir leurs obligations au titre de la CITES. Il conviendrait en outre d'encourager TRAFFIC à aider ces pays à participer plus pleinement à ETIS.

TROISIEME PARTIE: ANALYSE DES TENDANCES DES SAISIES D'IVOIRE DANS LES DONNEES D'ETIS

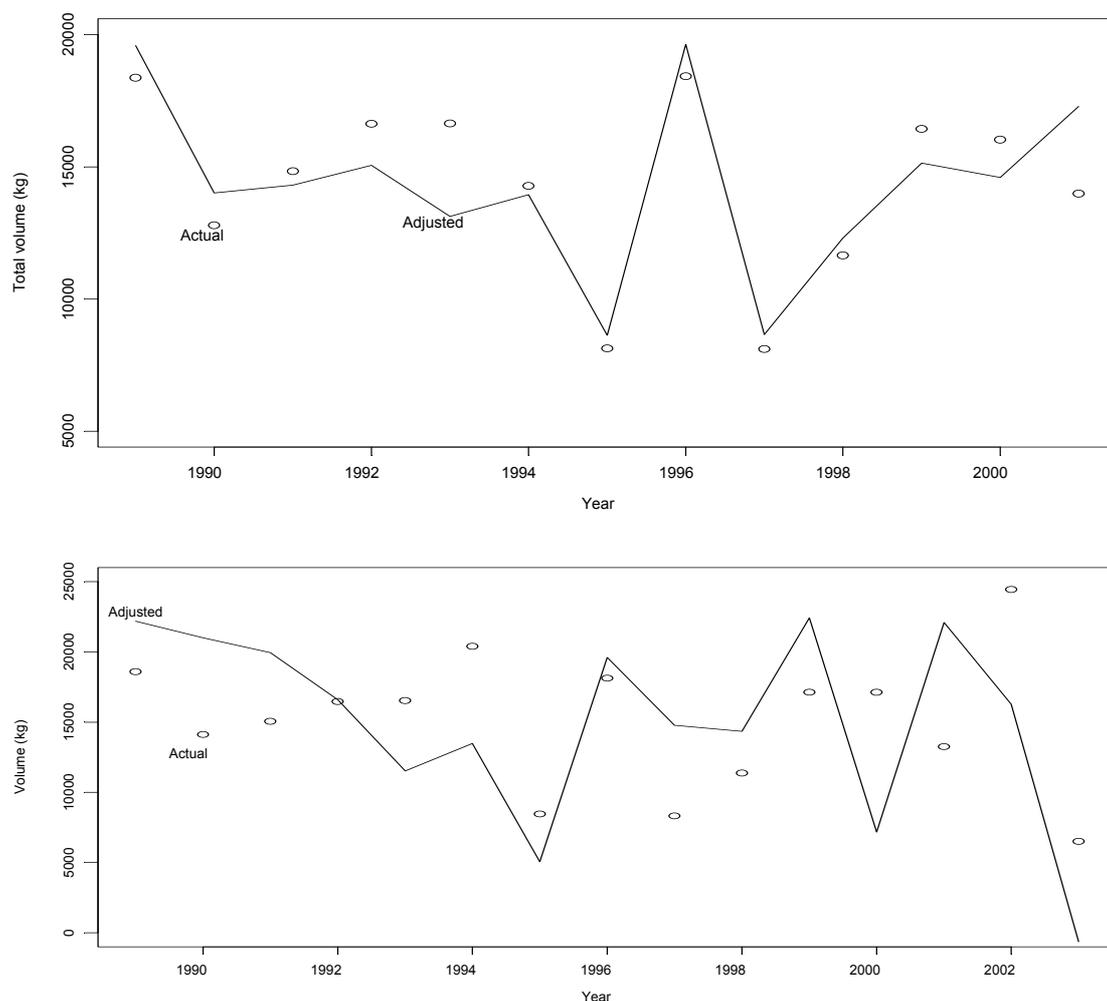
Contexte: La présente analyse va dans le sens des premier et deuxième objectifs d'ETIS en répondant aux questions suivantes:

- *Quelle est la tendance du commerce illicite de l'ivoire de 1989 à aujourd'hui et comment a-t-elle évolué? Et*
- *Quelles sont les causes probables des changements dans cette tendance durant la période considérée et quel est leur rapport avec la CITES?*

Il convient de rappeler le cadre conceptuel de base d'ETIS, et de se rendre compte qu'il n'est pas possible d'observer chaque année le niveau réel du commerce illicite de l'ivoire tel qu'il existe dans le monde. En conséquence, ETIS ne pourra jamais exprimer des valeurs absolues pour le commerce illicite de l'ivoire. Mais, à mesure que le commerce illicite de l'ivoire se dévoile, un certain nombre de transactions sont décelées et arrêtées, dont un certain nombre est communiqué à ETIS. Là non plus, il n'est pas possible de connaître le nombre exact de saisies d'ivoire existant dans le monde chaque année. Toutefois, au fil du temps, à mesure que les données s'accumulent, une base de données s'établit, ouvrant une 'fenêtre' qui laisse apparaître une image crédible du commerce illicite de l'ivoire. Bien que cette image soit intrinsèquement imparfaite en raison du biais dans les données, on peut l'améliorer de façon considérable si l'on trouve des mesures approximatives indépendantes pour évaluer des facteurs tels que l'effort de lutte contre la fraude, l'efficacité et taux de rapport. Ces variables sont des facteurs clés qui faussent les données, déterminant leur qualité aussi bien que leur quantité. En utilisant des mesures approximatives dans l'analyse statistique, on peut ajuster les données pour réduire les diverses formes de biais et améliorer la précision du. Ces ajustements permettent de produire des tendances censées refléter, d'une manière générale, les niveaux relatifs du commerce illicite de l'ivoire pour la période considérée. Et c'est justement l'un des buts d'ETIS.

Méthodologie: La méthodologie est indiquée en détail dans le document CoP13 Doc. 29.2, annexe, III^e Partie. Dans le présent résumé, il suffit de savoir que l'année 2004 a été éliminée d'emblée, faute de disposer de données complètes. La première analyse concernait toutes les données de la période 1989-2003 et couvrait 72 pays. Ces données ont été ajustées pour réduire les distorsions et utilisées pour une analyse initiale. Les limites de la tendance ont encore été réduites à la période 1989-2002, les données pour 2003 ayant été considérées comme comparativement incomplètes et ne pouvant pas être utilisées en toute confiance pour projeter une tendance. Ainsi, les données pour 2003 ont également été éliminées du résultat final.

Figure 6: Comparaison des tendances ajustées (1989-2001) dans l'analyse fournie par ETIS à la CdP12 (en haut: données d'ETIS au 28 août 2002) et analyse pour 1989-2003 (en bas: données d'ETIS au 6 juillet 2004)



La tendance non ajustée: La figure 6 (en bas) montre le volume total ajusté des saisies d'ivoire par rapport aux points de données non ajustés (petits cercles), qui correspondent aux données 'brutes' présentées au tableau 5 (voir aussi fig. 3, document CoP13 Doc. 29.2, annexe). La ligne de tendance révèle un déclin général dans le volume d'ivoire saisi de 1989 à 1995, suivi d'une brusque augmentation en 1996, qui diminue légèrement sur les deux années suivantes. De 1998 à 2002, une fluctuation assez importante du volume d'ivoire saisi apparaît, jusqu'à une chute assez spectaculaire en 2003. La même figure (en haut) montre aussi la tendance ajustée soumise à la CdP12 pour la période 1989-2001. Contrairement à l'analyse soumise à la CdP12, avec les efforts menés depuis 2001, la tendance suggère un déclin majeur du volume d'ivoire saisi à travers le monde (voir aussi fig. 4 et 5, CoP13 Doc. 29.2, annexe). Ce résultat est largement influencé par les données pour 2003. On pourrait toutefois soutenir que cette année-là se caractérise par des 'données insuffisantes' et ce, pour diverses raisons. Par souci de prudence, il ne semble possible de présenter une tendance fiable que pour la période 1989-2002.

En utilisant les données pour ces années, et en supprimant les fluctuations importantes par des techniques conventionnelles de lissage statistique, on obtient une tendance ajustée et lissée, présentée à la figure 7 (voir aussi fig. 8, CoP13 Doc. 29.2, annexe). Cette tendance révèle un déclin jusqu'en 1994 et une augmentation progressive à partir de 1995. Dans cette figure, la tendance ajustée et lissée est montrée par rapport aux chiffres réels (cercles) et à la tendance ajustée avant lissage (ligne pointillée). A maints égards, la tendance lissée et ajustée de la figure 7 reflète fidèlement les résultats soumis à la CdP12 (voir fig. 9, CoP13 Doc. 29.2, annexe), à une grande différence près: dans la présente analyse, la tendance montre une augmentation plus prématurée mais beaucoup plus progressive à partir de 1995. Cette tendance couvre toutefois une année supplémentaire (2002) et traduit 1088 saisies d'ivoire de plus que le résultat soumis à la CdP12.

Figure 7: Tendence ajustée lissée (1989-2002) avec volume effectif ajusté de 'l'équivalent d'ivoire brut' (6 juillet 2004)

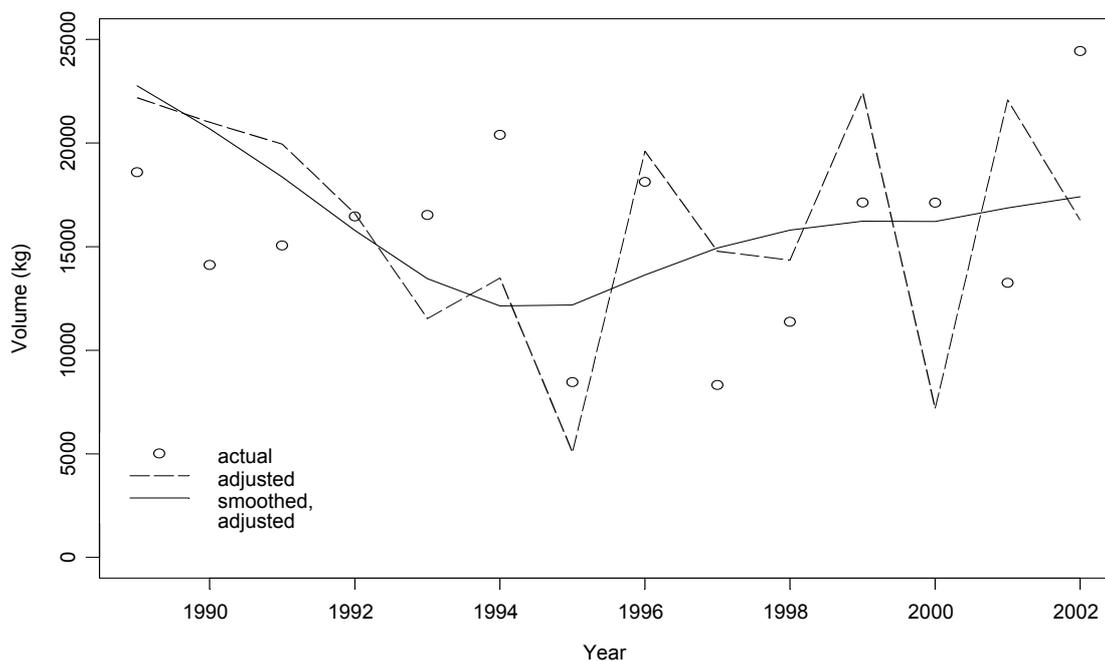
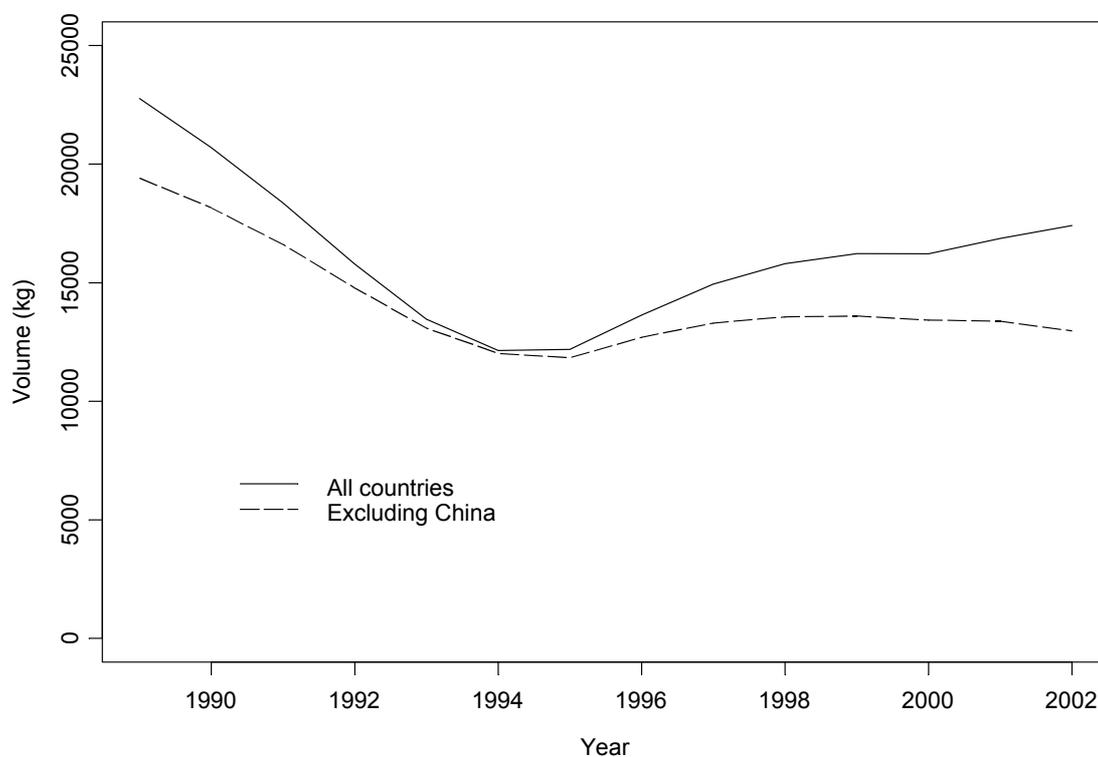


Figure 10: Tendence ajustée lissée (1989-2002) pour tous les pays, et pour tous les pays sauf la Chine



Evaluer la tendance – le rôle de la Chine: Dans l'analyse d'ETIS soumise à la CdP12, le rôle de la Chine dans le commerce illégitime de l'ivoire était reconnu comme le principal facteur ayant déterminé la tendance à la hausse de 1999 à 2001. Dans la Figure 10, la tendance lissée et ajustée pour 1989-2002 apparaît avec et sans les données pour la Chine. Sans l'influence de la demande chinoise, cette ligne de tendance est pratiquement plate, révélant très peu de changements de 1996 à 2002. Ce résultat continue de confirmer les conclusions de l'analyse d'ETIS soumise à la CdP12, où la Chine était considérée comme le

principal pays impliqué dans commerce actuel de l'ivoire. Une autre étude importante des marchés de l'ivoire en Asie abonde dans ce sens en disant "la Chine est devenue le principal centre de travail de l'ivoire pour tout l'Asie, dépassant Hong Kong et le Japon" (Martin et Stiles, 2003). Ces observateurs signalent aussi que la vente aux enchères d'ivoire effectuée en 1999 dans le cadre de la CITES n'a pas eu "un effet significatif sur la demande intérieure ou extérieure d'ivoire" en Chine (Martin et Stiles, 2003). Il n'y aura pas de réduction du commerce illicite de l'ivoire sans la participation active de la Chine. Ce pays a déjà été félicité dans le présent rapport pour ses efforts concertés visant à enrayer commerce illicite de l'ivoire.

Evaluer la tendance – la question des 'signaux': Pour traiter la relation des tendances observées avec les manifestations tenues dans le cadre de la CITES, il convient d'étudier la question des 'signaux'. La logique de base de cette hypothèse est qu'il existe 'signaux' de reprise du commerce de l'ivoire à chaque fois qu'une proposition est soumise, visant à transférer des populations d'éléphants à l'Annexe II, ou à modifier les annotations de ces populations déjà à l'Annexe II pour autoriser le commerce de l'ivoire. Cela stimule l'abattage illicite d'éléphants dans les Etats de l'aire de répartition, ainsi que le commerce illicite de l'ivoire. Des propositions visant à transférer certaines populations d'éléphants de l'Annexe I à l'Annexe II de la Convention ont été étudiées à la Conférence des Parties en 1992, 1994, 1997, 2000 et 2002. En 1997, trois populations d'éléphants d'Afrique ont été inscrites à l'Annexe II et, en 1999, de l'ivoire brut a fait l'objet d'un commerce illicite entre trois pays d'Afrique et le Japon. En 2000, une autre population d'éléphants a été transférée à l'Annexe II et, en 2002, une autre vente unique d'ivoire brut, soumise à conditions, a été acceptée pour trois pays, mais cette transaction n'a pas encore eu lieu. Cela étant, la Figure 6 montre qu'en 1992, 1997, 2000 et 2002, le volume de l'ivoire saisi a régressé par rapport aux années précédentes, dans un cas, 2000, de façon très marquée. Seule l'année 1994 révèle une augmentation apparente. En 1999, année où de l'ivoire brut a effectivement été commercialisé, le volume des saisies d'ivoire a considérablement augmenté, pour retomber l'année suivante. Globalement, la tendance décrite plus haut n'étaye pas l'hypothèse des 'signaux'.

Conclusion de l'analyse des tendances: La présente analyse a abouti à une tendance représentant le commerce illicite de l'ivoire pour la période 1989-2002, et a évalué les changes de cette tendance sur la période en question. On peut tirer les conclusions suivantes:

- Lorsqu'elles sont ajustées pour réduire le biais et lissées pour indiquer plus clairement les tendances sous-jacentes, les données révèlent que le volume d'ivoire saisi a décliné de 1989-1994, pour remonter progressivement à partir 1995, sans toutefois atteindre les niveaux antérieurs à 1992. Cette tendance correspond de très près à l'analyse d'ETIS soumise à la CdP12, mais l'augmentation des dernières années est plus progressive qu'avant.
- Le marché de l'ivoire en Chine continue à être le facteur déterminant de la tendance actuelle. En faisant abstraction de la demande chinoise, la ligne de tendance est essentiellement plate à partir de 1994, indiquant que ce marché est responsable à lui seul de l'augmentation du commerce illicite de l'ivoire de ces dernières années. L'engagement persistant de la Chine à lutter efficacement contre la fraude pourrait toutefois renverser cette tendance à l'avenir.
- Il est impossible de démontrer une relation quelconque entre le volume d'ivoire saisi entre 1989 et 2002 et les principales manifestations qui ont eu lieu dans le cadre de la CITES. La plupart mais pas toutes les années où s'est tenue une Conférence des Parties, on a constaté une baisse apparente du volume d'ivoire saisi. Toutefois, il n'est pas non plus possible d'établir un lien entre la demande d'ivoire de la Chine et les manifestations tenues dans le cadre de la CITES en se fondant sur d'autres informations qualitatives.
- La perspective d'une tendance à la baisse dans les saisies d'ivoire est forte mais ne se réalisera que si l'on s'intéresse de très près à la réglementation des marchés intérieurs de l'ivoire, surtout en Asie et en Afrique. Les données sur les saisies d'ivoire enregistrées par ETIS continuent de révéler une corrélation marquée entre le commerce illicite de l'ivoire, les marchés intérieurs de l'ivoire et une réglementation insuffisante. Il en va ainsi notamment pour la Chine et la Thaïlande en Asie, et le Cameroun, la République démocratique du Congo, l'Ethiopie et le Nigéria en Afrique. Un seul de ces pays, la Chine, semble prendre des mesures décisives pour enrayer les mouvements illicites d'ivoire sur les marchés locaux et vers des destinations étrangères.